

AVIS PUBLIC

AUTORISATION D'UN USAGE CONDITIONNEL

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Rachel Bourget, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité d'Hébertville, que lors de la prochaine assemblée du Conseil municipal de la municipalité d'Hébertville qui se tiendra le 14 septembre 2026, à l'Hôtel de ville situé au 563, avenue St-Alphonse, St-Bruno, le Conseil municipal statuera sur la demande d'autorisation d'usage conditionnel du **134 chemin du Vallon**, lot 4 685 702 du cadastre du Québec. Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Cette demande d'autorisation d'usage conditionnel a pour objet de permettre une résidence de tourisme, selon les dispositions du règlement 374-2004 concernant les usages conditionnels.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande d'autorisation d'usage conditionnel en se présentant au Service d'urbanisme situé au 5, rue Notre-Dame, Hébertville-Station, le 9 septembre aux heures d'ouverture des bureaux en adressant ses commentaires directement à M. Samuel Surprenant, urbaniste.

Toute personne intéressée peut également se prononcer en faisant parvenir ses commentaires par écrit relativement à cette demande d'autorisation d'usage conditionnel. Les commentaires peuvent être transmis par courriel à urbanisme@hebertville.qc.ca ou par la poste à l'intention du Service d'urbanisme au 5, rue Notre-Dame, Hébertville-Station, G0W 1T0 au plus tard le 9 septembre 2026.

Donné à Hébertville, ce 26^e jour du mois d'août 2026.



Mme Rachel Bourget, dg
et Greffière-trésorière